

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 15 octobre 2024

Délibération n° 2024 – 15/10/2024 – 8

Mise à la jour de la cartographie NBI – Rentrée 2024

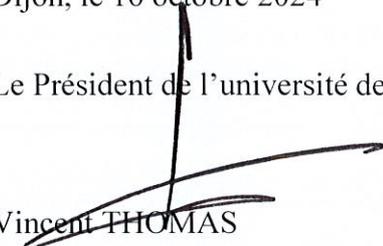
- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 94-1067 du 8 décembre 1994 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU la délibération n° 2022-05/07/2022-4 du conseil d'administration du 5 juillet 2022 approuvant la mise à jour de la cartographie de la NBI au 1^{er} septembre 2022
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 7 octobre 2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 18 Membres représentés : 8 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la mise à jour de la cartographie de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.**

Dijon, le 16 octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Mise à jour de la cartographie NBI – Rentrée 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Conseil d'Administration 15 octobre 2024

Mise à jour de la cartographie NBI rentrée 2024

Projet soumis à l'avis du Comité Social d'Administration du 7 octobre 2024

	FONCTIONS	COMPOSANTES / PÔLES / SERVICES	Observations	Redéploiement	GEL	Révision	Points	Décision	Date
1	Gestionnaire financier	SUAPS	Prise en charge de la cellule financière de la Commission solidarité étudiante				10	Refus	01/09/2024
2	Responsable de la scolarité	IUT LE CREUSOT	Reconnaitre les responsabilités liées à la mission de responsable de scolarité du site universitaire				20	15	01/09/2024
3	Responsable de la scolarité	IUT CHALON	Reconnaitre les responsabilités liées à la mission de responsable de scolarité				20	10	01/09/2024
4	Responsable administratif et financier	DNUM	Demande de restauration d'une NBI de 25 qui avait été gelée en 2017 (NBI 20 points actuellement)			X	25	Refus	01/09/2024
5	Responsable du SIP	DNUM	Prise en compte de la fonction de chef de service				20	Refus	01/09/2024
6	Responsable du SNU	DNUM	Prise en compte de la fonction de chef de service				20	Refus	01/09/2024
7	Responsable du CCUB	DNUM	Prise en compte de la fonction de chef de service				20	Refus	01/09/2024
8	Responsable de la cellule Maitrise des risques et amélioration continue Responsable référent contrôle interne comptable et budgétaire	DGS	Forte technicité et suivi de dossiers transversaux				20	15	01/09/2024

TOTAL :

155

40